

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1824

24 juillet 2008

SOMMAIRE

ABS Luxembourg S.à r.l.	87507	La Baleine S.A.	87512
Absolut Investissement, S.à r.l.	87520	La Petite Maison S.à.r.l.	87507
Autopolis Services S.A.	87552	La Petite Maison S.à.r.l.	87508
Barat Holding S.A.	87506	LaSalle UK Ventures	87544
Cafra S.A.	87535	Lock Syndication S.C.A.	87537
Caribou S.A.	87506	Lucilinburhuc (LBH) S.A.	87546
CEREP Investment Birmingham S.à r.l. ..	87551	Maguro I S.A.	87536
Chamberley S.A.	87546	Marne S.A.	87537
Cogit S.A.	87534	Micaze S.A.	87534
Compagnie Financière de la Madelaine		Nicoba S.A.	87535
S.A.	87537	OCM Luxembourg Ice Cream GP S.A. ...	87536
Compagnie Financière Pascal S.A.	87536	Parker Hannifin Luxembourg Investments	
CVI Global (Lux) Finance S.à r.l.	87510	1 S.à. r.l.	87551
CVI GVF Property Investments S.à r.l. ...	87506	Partelcom S.A.	87552
Decia Invest S.A.	87551	Particis SA	87511
DH Palos Immobilien- und Projectentwic-		Phoenix Recoveries (UK) Limited S.à r.l.	
klungs S.à r.l.	87552	87509
Elinvest S.A.	87509	Phoenix Recoveries (UK) Limited S.à r.l.	
Emery S.à r.l.	87541	87510
Equal Invest S.A.	87552	PSEG Luxembourg S.à r.l.	87543
Faster Syndication S.C.A.	87535	REF Eastern European Opportunities Lu-	
Fenix Cartera S.à r.l.	87511	xembourg S.à r.l.	87508
FR SES Holdings SARL	87524	Shropshire S.à r.l.	87540
Helium Syndication S.C.A.	87538	Sirtes S.A.	87534
Interfinance & Consulting Group Holding		Sogepar S.à r.l.	87511
S.A.	87546	Symmetry MT S.à r.l.	87507
Interfinance & Consulting Group S.A.	87546	Symmetry MT S.à r.l.	87508
Intruma Administrations (Luxembourg)		TMT SSF 1 S.à.r.l.	87512
S.à r.l.	87538	Vince S.à r.l.	87551
Intruma Corporate Services S.à r.l.	87538	X-Tra International A.G.	87510

Barat Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R.C.S. Luxembourg B 47.383.

—
Décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 avril 2007

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 avril 2007, les décisions suivantes ont été prises:

Conseil d'administration:

Le mandat de M. Robert Becker, conseil fiscal, demeurant à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, a été prolongé pour une nouvelle période de six ans et ne prendra fin que lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2013.

Le mandat de Mme Liette Gales, employée privée, demeurant à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, a été prolongé pour une nouvelle période de six ans et ne prendra fin que lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2013.

M. Jacques Becker, conseil fiscal, demeurant à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, a été nommé administrateur en remplacement de M. Claude Cahen, conseil fiscal, demeurant à L-1537 Luxembourg, 3 rue des Foyers, pour une période de six ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2013.

Commissaire aux comptes:

Le mandat de Mme Myriam Useldinger, employée privée, demeurant à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, a été prolongé pour une nouvelle période de six ans et ne prendra fin que lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2013.

Luxembourg, le 17 avril 2008.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A., Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008086837/7810/26.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR04981. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Caribou S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 116.889.

—
Constituée en date du 1^{er} juin 2006 par-devant M^e Tom METZLER, alors notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duché de Luxembourg), acte publié au Mémorial C no 1512 du 8 août 2006 et dont les statuts ont été modifiés en date du 7 septembre 2006 par-devant le même notaire, acte publié au Mémorial C no 2039 du 31 octobre 2006.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CARIBOU S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008086661/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01737. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

CVI GVF Property Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 129.810.

—
Le Gérant de la Société a récemment changé d'adresse comme suit:

Gregor KLAEDTKE, 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Luxembourg
vers le

Gregor KLAEDTKE, 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Luxembourg

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Hille-Paul Schut

Gérant

Référence de publication: 2008087858/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03213. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

ABS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 100, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 43.368.

Zwischen den Unterzeichneten:

1) Herr Aksel MOLLER-ANDERSEN, wohnhaft in 39, rue St Vincent, L-4344 ESCH/ALZETTE, Inhaber von 1 Anteil der ABS LUXEMBOURG S.à r.l. R.C. N ° B 43.368, 100, bvd JF Kennedy, L-4170 ESCH/ALZETTE

2) ABS PARKHAUS GmbH eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Flensburg unter der Nummer HRB2074FL, Inhaber von 49 Anteilen der ABS LUXEMBOURG S.à r.l. R.C. N ° B 43.368, 100, bvd JF Kennedy, L-4170 ESCH/ALZETTE wurde folgende Abmachung getroffen:

Die Gesellschaft ABS PARKHAUS GmbH, vorgenannt unter 2) überträgt ihre 49 (neunundvierzig) Anteile, die sie in von Firma ABS LUXEMBOURG S.à r.l. besitzt, zum Nominalwert an Herrn Aksel MOLLER-ANDERSEN, welcher annimmt, worüber hiermit Quittung erstellt wird.

Die Anteile der ABS LUXEMBOURG S.à r.l. sind zugeteilt wie folgt:

Herr Aksel MOLLER-ANDERSEN	50 Anteile
	50 Anteile

Esch/Alzette, den 5. Januar 2007.

ABS PARKHAUS GmbH / Herr Aksel MOLLER-ANDERSEN

Herr Aksel MOLLER-ANDERSEN / -

Référence de publication: 2008086858/612/24.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02640. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

**La Petite Maison S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Symmetry MT S.à r.l.).**

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.527.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat intitulé "share sale and purchase agreement" du 28 août 2007 que:

1. M. Mark TAGLIAFERRI, résidant à Second Floor, Flt 2, 105 Cadogan Gardens, Londres SV3 2RF, Royaume-Uni, a vendu 1.441.733 parts sociales, d'une valeur nominale de 0,00125 euro chacune, à la société Uberior Ventures Limited, une société de droit écossais, ayant son principal établissement à et enregistrée sous le numéro SC23506;

2. Symmetry RW SARL, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.393, a vendu 1.441.733 parts sociales, d'une valeur nominale de 0,00125 euro chacune, à la société Uberior Ventures Limited;

3. Symmetry SLG SARL, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 388, a vendu 1.441.733 parts sociales, d'une valeur nominale de 0,00125 euro chacune, à la société Uberior Ventures Limited;

4. M. Robert Whitton, ayant son adresse professionnelle au 100 Piccadilly, Londres W1J 7NH, Royaume-Uni, agissant comme propriétaire de 1.600 parts sociales d'une valeur nominale de 0,00125 euro au nom et pour le compte de M. Mark TAGLIAFERRI, Symmetry RW SARL et Symmetry SLG SARL, a cédé toutes ses parts sociales à la société Uberior Ventures Limited.

Suite à ce transfert de Parts Sociales, le capital de la société La Petite Maison S.à r.l. est modifié de la façon suivante: Uberior Ventures Limited détient 4.326.799 parts sociales, M. Mark TAGLIAFERRI détient 1.891.067 parts sociales, Symmetry RW SARL détient 1.891.067 parts sociales et Symmetry SLG SARL détient 1.891.067 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2008.

Pour l'étude Schaeffer
Martine SCHAEFFER
Notaire

Référence de publication: 2008086843/5770/34.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05288. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

**La Petite Maison S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Symmetry MT S.à r.l.).**

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.527.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat intitulé "share sale and purchase agreement" du 24 août 2007 que:

1. M. Mark TAGLIAFERRI, résidant à Second Floor, Flt 2, 105 Cadogan Gardens, Londres SV3 2RF, Royaume-Uni, a vendu 4.166 parts sociales, d'une valeur nominale de 1 euro chacune, à la société Symmetry RW SARL, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.393;

2. M. Mark TAGLIAFERRI, résidant à Second Floor, Flt 2, 105 Cadogan Gardens, Londres SV3 2RF, Royaume-Uni, a vendu 4.166 parts sociales, d'une valeur nominale de 1 euro chacune, à la société Symmetry SLG SARL, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.388;

3. M. Mark TAGLIAFERRI, résidant à Second Floor, Flt 2, 105 Cadogan Gardens, Londres SV3 2RF, Royaume-Uni, a vendu 2 parts sociales, d'une valeur nominale de 1 euro chacune, à M. Robert Whitton, citoyen britannique, ayant son adresse professionnelle au 100 Piccadilly, Londres W1J 7NH, Royaume-Uni.

Suite à ce transfert de parts sociales, le capital de la société La Petite Maison S.à r.l. est, au 24 août 2007, composé comme suit: M. Mark TAGLIAFERRI détient 4.166 parts sociales, d'une valeur nominale de 1 euro chacune, Symmetry RW SARL détient 4.166 parts sociales, d'une valeur nominale de 1 euro chacune, Symmetry SLG SARL détient 4.166 parts sociales, d'une valeur nominale de 1 euro chacune et M. Robert Whitton détient 2 parts sociales, d'une valeur nominale de 1 euro chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2008.

Pour l'étude Schaeffer
Martine SCHAEFFER
Notaire

Référence de publication: 2008086842/5770/34.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2008, réf. LSO-CS02137. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

REF Eastern European Opportunities Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 133.506.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 16 juin 2008

L'associé unique de la Société a nommé avec effet au 30 juin 2008 et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Andreas Demmel, né le 11 avril 1969 à Munich, Allemagne, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;

Et a accepté la démission avec effet au 30 juin 2008 de M. Jean-Louis Camuzat.

Le Conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- M. Brian Anthony McMahon
- M. Andreas Demmel
- M. Pierre Robert Unternahrer
- M. John William Renouf

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008086844/1649/24.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03465. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Elinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 79.387.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 11 avril 2008

1. Changement de dénomination et de siège social de l'administrateur ELIGE Participations S.A.S. en Vinci Immobilier, avec siège social à Boulogne - Billancourt (92100), 8, rue Heyrault.

2. Démission de Jean Tessier, né le 04/08/1946 à Dijon (21), demeurant à Paris (75017), 85, avenue de Wagram, de son poste d'administrateur.

3. Démission de Jean Tessier, né le 04/08/1946 à Dijon (21), demeurant à Paris (75017), 85, avenue de Wagram, de son poste d'administrateur délégué.

4. Nomination de M. Patrick VAN CRAEN, né le 07/01/1953 à Malines, demeurant à B-1170 Watermael-Boitsfort, 1, Chemin des Silex, comme administrateur délégué.

5. Nomination de M. Philippe RICHARD, né le 31/08/1960 à Toury, domicilié à Boulogne Billancourt (92100), 8, rue Heyrault, comme administrateur.

M. Musialek / M. Van Craen / M. Richard

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2008086854/1197/22.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04341. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Phoenix Recoveries (UK) Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 123.426.

L'associé de la Société a récemment changé d'adresse comme suit:

CVI GVF (Lux) Master S.à.r.l, 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Luxembourg

vers le

CVI GVF (Lux) Master S.à.r.l, 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Luxembourg

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Hille-Paul Schut

Gérant

Référence de publication: 2008087872/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03259. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

CVI Global (Lux) Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 121.769.

Le Gérant de la Société a récemment changé d'adresse comme suit:

Gregor KLAEDTKE, 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Luxembourg

vers le

Gregor KLAEDTKE, 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Luxembourg

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Hille-Paul Schut

Gérant

Référence de publication: 2008087871/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03260. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Phoenix Recoveries (UK) Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 123.426.

Le Gérant de la Société a récemment changé d'adresse comme suit:

Gregor KLAEDTKE, 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Luxembourg

vers le

Gregor KLAEDTKE, 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Luxembourg

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Hille-Paul Schut

Gérant

Référence de publication: 2008087873/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03257. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

X-Tra International A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 58.888.

Auszug aus der Außerordentlichen Generalversammlung vom 03. Juli 2008

1) Die Verwaltungsratsmitglieder Hans Th. ROEHL, Felix AMOAH, GB-London und U-Büro werden mit sofortiger Wirkung entlassen.

2) Als neue Verwaltungsratsmitglieder werden mit heutigem Datum fuer die Dauer von sechs Jahren bis zur Generalversammlung 2014 ernannt:

- Herr Hans RÖHL, Kaufmann, geb. 24.01.1936 in D-Duisburg, wohnhaft in 2, rue Guido Oppenheim, L-2263 Luxembourg, Verwaltungsratsmitglied, Vorsitzender und Delegierter

- Herr Michael ROEHL, Kaufmann, geb. 07.08.1966 in D-Erlenbach, wohnhaft in Goebenstr. 33, D-48151 Münster, Verwaltungsratsmitglied

- Frau Gisela AGREITER, Kosmetikerin, geb. 07.01.1939 in D-Duisburg, wohnhaft in Haus Nr. 147, A-6215 Steinberg am Rofan, Verwaltungsratsmitglied

3) Herr Hermann-J. LENZ, Privatbeamter, geb. 16.05.1955 in D-Eigelscheid, wohnhaft in Hinderhausen 82, B-4780 St. Vith, wird als Kommissar bis zur Generalversammlung 2014 bestätigt.

4) Der Sitz der Gesellschaft wird verlegt
von: 36-38, Grand-Rue, L-Luxembourg,
nach: 2a, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg

Luxembourg, den 03. Juli 2008.

Unterschrift / Unterschrift / Unterschrift

Präsident / Sekretärin / Stimmzähler

Référence de publication: 2008087905/2241/28.

Enregistré à Diekirch, le 8 juillet 2008, réf. DSO-CS00057. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080101210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Fenix Cartera S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 125.446.

Le Gérant de la Société a récemment changé d'adresse comme suit:

Gregor KLAEDTKE, 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Luxembourg

vers le

Gregor KLAEDTKE, 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Luxembourg

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Hille Paul Schut

Gérant

Référence de publication: 2008087869/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03252. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Particis SA, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 84.723.

Par la présente, il est porté à la connaissance des tiers que le siège social de la société PARTICIS S.A. a été dénoncé avec effet immédiat. Le siège de cette société ne se situe donc plus à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2008.

Le Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008083344/3083/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09352. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Sogepar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 1A, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 40.763.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/07/2008.

Pour SOGEPAR S.A.R.L.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008088035/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07232. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

La Baleine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 134.251.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 15 mai 2008 à 15.00 heures à Luxembourg

Le mandat des administrateurs venant à échéance lors de la présente Assemblée, il a été décidé, à l'unanimité, de nommer:

- Monsieur Philippe BOUYE, dirigeant d'entreprises, demeurant rue Prosper, 12 à F-33000 BORDEAUX,
- Madame Jany REAUD, Administrateur de sociétés, demeurant rue Prosper, 12 à F-33000 BORDEAUX,
- Monsieur Joseph WINANDY, Administrateur de sociétés, demeurant rue de l'Horizon, 92 à L-5960 Itzig,
- La société Cosafin SA, société anonyme, domiciliée au 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg et représentée par Monsieur Jacques Bordet.

Par ailleurs, l'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, la société HRT, 23, Val Fleuri à Luxembourg pour une nouvelle durée de un an.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2008.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur A / Administrateur B

Référence de publication: 2008088183/1172/24.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04027. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

TMT SSF 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 139.853.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twelfth day of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PEP TMT SSF Cayman Limited, an exempted company with limited liability under Cayman law, registered with the Cayman Registrar of exempted companies under the number MC-209430, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, represented by M^e Isabel Kolb, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 27 May 2008, which shall be registered together with the present deed. The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company TMT SSF 1 S.à.r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "TMT SSF 1 S.à.r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, loans, loan participations, certificates of deposits and any other securities

or financial instruments or assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and manage a portfolio of patents or any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Any of the above is to be understood in the broadest sense and any enumeration is not exhaustive or limiting in any way. The object of the Company includes any transaction or agreement which is entered into by the Company consistent with the foregoing. Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (€1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at

any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

- (i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or
- (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented, (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2008.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscriber	Number of shares	Subscription price (€)
PEP TMT SSF Cayman Limited	12,500	12,500
Total	12,500	12,500

Evidence of the payment of the total subscription price has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at: 31, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers as set forth in the articles of association of the Company:
 - Raymond M. Mathieu, Chief Financial Officer, residing at 21 Anawan Road Pawtucket, RI 02861, USA, born April 20, 1947 in Attleboro Massachusetts, USA,
 - John D. Woodworth, Controller, residing at 30 St. James Place, Attleboro, MA 02703, USA, born February 13, 1967 in Attleboro, Massachusetts, USA,
 - Sinisa Krnic, Manager, with professional address at 28, St George Street, London, W1S 2FA, born on 10 January 1973 in Gijon (Spain), and
 - Claude Larbière, Finance Director, with professional address at 31, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, born on 24 October 1963 in Luxembourg (Luxembourg).

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le douzième jour du mois de juin.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

PEP TMT SSF Cayman Limited, une exempted company with limited liability sous les lois des îles Cayman, enregistrée avec le Cayman Registrar of exempted companies sous le numéro MC-209430, avec siège social au Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Cayman,

représentée par M^e Isabel Kolb, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration en date du 27 mai 2008, qui sera enregistrée ensemble avec le présent acte.

La partie comparante, ès qualités qu'elle agit, a demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée TMT SSF 1 S.à r.l. (société à responsabilité limitée) qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "TMT SSF 1 S.à r.l." (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations et de tout intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans d'autres entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, des prêts, des participations dans des prêts, certificats de dépôts et toutes autres valeurs mobilières ou instruments financiers ou biens de toute sorte, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et gérer un portefeuille de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de dette ou de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre ou dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et entreprises ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité. La Société peut aussi faire saisir, transférer ou s'endetter ou créer autrement des garanties sur quelques uns ou tous ses biens.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de toute manière aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Tout ce qui a été mentionné ci-dessus doit être entendu dans le sens le plus large et toute énumération n'est pas exhaustive ou limitant. L'objet de la Société comprend toute transaction ou contrat dans lesquels la Société fit partie conformément avec ce qui a été mentionné ci-dessus.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cent Euros (€ 12.500) divisé en douze mille cinq cent (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€1) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants, à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance ou un des gérants, ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant ensemble.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte

à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté, (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2008.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes:

Souscripteur	Nombre des parts sociales	Prix de souscription (€)
PEP TMT SSF Cayman Limited	12.500	12.500
Total	12.500	12.500

Preuve du paiement du prix total de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au: 31, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature comme prévu dans les statuts:
 - Raymond M. Mathieu, Chief Financial Officer, demeurant à 21 Anawan Road Pawtucket, RI 02861, Etats-Unis, né le 20 avril 1947 à Attleboro Massachusetts, Etats-Unis,
 - John D. Woodworth, Controller, demeurant à 30 St. James Place, Attleboro, MA 02703, Etats-Unis, né le 13 février 1967 à Attleboro, Massachusetts, Etats-Unis,
 - Sinisa Krnic, Manager, avec adresse professionnelle au 28, St George Street, London, W1S 2FA, né le 10 janvier 1973 à Gijon (Espagne), et
 - Claude Larbière, Finance Director, avec adresse professionnelle au 31, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, né le 24 octobre 1963 à Luxembourg (Luxembourg).

En foi de quoi, Nous notaire, soussigné, avons apposé notre sceau en date qu'en tête.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte en original avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: I. KOLB, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juin 2008, Relation: LAC/2008/24704. — Reçu à 0,5%: soixante deux euros cinquante cents (62,50 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008088493/211/429.

(080101105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Absolut Investissement, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 139.851.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. PACAREN LIMITED, société de droit irlandais, établie et ayant son siège social à Hume House, Ballsbridge, Dublin 4, immatriculée sous le numéro 456212,
2. BENADEL LIMITED, société de droit irlandais, établie et ayant son siège social à Hume House, Ballsbridge, Dublin 4, immatriculée sous le numéro 456213,
3. ABSOLUTE LIGHTING LIMITED, société de droit irlandais, établie et ayant son siège social à Hume House, Ballsbridge, Dublin 4, immatriculée sous le numéro 456214,

ici représentées par Mme Beatriz Garcia, avocat, demeurant au Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privés lui délivrées, lesquelles procurations signées ne varient par la comparante et le notaire instrumentant seront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées ainsi que par les présents statuts.

A tout moment un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination ABSOLUT INVESTISSEMENT, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2008.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les parties comparantes, représentées comme il est dit, déclarent souscrire les cinq cents (500) parts sociales comme suit:

1. PACAREN LIMITED	125 parts
2. BENADEL LIMITED	125 parts
3. ABSOLUTE LIGHTING LIMITED	250 parts

Les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille huit cents euros (1.800,- EUR).

Décisions de l'associé unique

- 1) La Société est administrée par le gérant suivant:
- PATRIMONIUM CONSULTANTS Sàrl, établie et ayant son siège à L-2449 Luxembourg, 5, bd. Royal.
- 2) L'adresse de la Société est fixée à L-2449 Luxembourg, 5, bd. Royal.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue française, suivi d'une version anglaise, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand eight, on the eighteenth day of June.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. PACAREN LTD., an Irish Company with registered seat at 7th Floor, Hume House, Ballsbridge, Dublin 4 and registered under number 456212
2. BENADEL LTD., an Irish Company with registered seat at 7th Floor, Hume House, Ballsbridge, Dublin 4 and registered under number 456213
3. ABSOLUTE LIGHTING LTD., an Irish Company with registered seat at 7th Floor, HumeHouse, Ballsbridge, Dublin 4 and registered under number 456214
here represented by Mrs. Beatriz Garcia, lawyer, residing in Luxembourg.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, 18th September 1933 and of 28 December 1992 related to "les sociétés unipersonnelles", as amended and by the by-laws of the company.

Art. 2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "ABSOLUT INVESTISSEMENT, S.à.r.l."

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (25.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the signature of any members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and shall end on the 31st of December, 2008.

Subscription - Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, represented as stated here above, the appearing parties declare to subscribe the five hundred (500) shares as follows:

1.- PACAREN LIMITED	125 shares
2.- BENADEL LIMITED	125 shares
3.- ABSOLUTE LIGHTING	250 shares

The shares have been fully paid up by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand eight hundred euro (1,800.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

- 1) The Company will be administered by the following manager:
- PATRIMONIUM CONSULTANTS Sàrl, with registered office in L-2449 Luxembourg, 5, bd. Royal.
- 2) The address of the corporation is fixed in 5, bd. Royal, L-2449 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by a English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Signé: B. GARCIA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 juin 2008. Relation: LAC/2008/25186. - Reçu à 0,5 %: soixante-deux euros cinquante cents (62,50 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008088494/211/239.

(080101045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

FR SES Holdings SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 139.838.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-fifth day of June.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

FR XI Offshore AIV L.P., an exempted limited partnership existing under the laws of Cayman Islands, having its principal place of business at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87, Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered under number 18463, acting through its general partner, FR XI Offshore GP, L.P., acting through its general partner FR XI Offshore GP Limited,

here represented by Sophie Arvieux, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Greenwich (USA) on June 20, 2008.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - registered office - object - duration

Art. 1. Name. The name of the company is "FR SES Holdings SARL" (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board) composed of class A managers and class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one class A manager and at least one class B manager are present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one class A manager. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one class A manager and one class B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1 If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of shareholders of the Company is less or equal to twenty-five.

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - allocation of profits - supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

13.5. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held each year on the the first Tuesday of June each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (i.e. a Business Day), on the next following Business Day at the same time and place.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be shareholders.

14.2. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.3. The shareholders appoint the commissaires aux comptes, if any and réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The commissaires aux comptes and the réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half (1/2) of the shareholders holding three-quarters (3/4) of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2008.

Subscription and payment

FR XI Offshore AIV L.P., represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately two thousand one hundred (2,100.-) euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period:

Neil J. Hartley, born on 16 September 1965 in Coventry, United Kingdom, with professional address at First Reserve International Limited, 7th floor, 25 Victoria St., London, SW1H 0EX, United Kingdom; and

Alan G. Schwartz, born on 25 April 1961 in New York, United States of America, with professional address at First Reserve Corporation, One Lafayette Place, Greenwich, CT 06830, United States of America.

2. The following entity is appointed as class B manager of the Company for an indefinite period:

ATC Management (Luxembourg) SARL, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 103.336.

3. The registered office of the Company is set at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-cinquième jour de juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

FR XI Offshore AIV L.P., une limited partnership des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87, Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, immatriculée sous le numéro 18463, représentée par son associé commandité, FR XI Offshore GP, L.P., représenté par son associé commandité FR XI Offshore GP Limited,

ici représentée par Sophie Arvieux, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Greenwich (Etats-Unis d'Amérique), le 20 juin 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - siège social - objet - durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "FR SES Holdings SARL" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil) composé de gérants de classe A et gérants de classe B.

8.1 Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2 Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et au moins un gérant de classe A et au moins un gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés sous réserve que une résolution ne sera pas valablement adoptée à moins qu'elle soit approuvée par au moins un gérant de classe A. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3 Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1 Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) dans le cas où le nombre d'associés est égal ou moindre que vingt-cinq (25).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1 Si le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3 Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - affectation des bénéfices - contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1 L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4 Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

13.5 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, l'Assemblée Générale annuelle doit se tenir chaque année le premier mardi du mois de juin à 15 heures au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un Jour Ouvrable), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui peuvent être associés ou non.

14.2 Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise, dans les cas prévus par la loi.

14.3 Les associés devront nommer le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprise et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseur d'entreprise pourront être réélus.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - liquidation

16.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié (1/2) des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas

besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1 Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2008.

Souscription et libération

FR XI Offshore AIV L.P., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à deux mille cent (2.100,-) euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

Neil J. Hartley né le 16 septembre 1965 à Coventry, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle à First Reserve International Limited, 7th étage, 25 Victoria St., Londres, SW1H 0EX, Royaume-Uni.

Alan G. Schwartz, né le 25 avril 1961 à New York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle à First Reserve Corporation, One Lafayette Place, Greenwich, CT 06830, Etats-Unis d'Amérique.

2. L'entité suivante est nommée gérant de classe B pour une durée indéterminée:

ATC Management (Luxembourg) SARL, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.336.

3. Le siège social de la Société est établi au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Lecture du présent acte ayant été faite à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: S. Arvieux et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 30 juin 2008. LAC/2008/26419. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents Eur 0,5% = 62,50.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2008.

Martine SCHAEFFER

Référence de publication: 2008088503/5770/511.

(080100771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Sirtes S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 43.010.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 20 juin 2008 à 15.00 heures à Luxembourg

- Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes vient à échéance à la présente assemblée.
- L'Assemblée décide à l'unanimité de ne pas renouveler le mandat d'Administrateur de Madame Joëlle LIETZ et de nommer en remplacement Monsieur Pierre SCHILL, 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
- L'Assemblée décide à l'unanimité de ne pas renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes de Monsieur Pierre SCHILL et de nommer en remplacement la FIDUCIAIRE GLACIS, 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant ses comptes annuels arrêtés au 31.12.2008.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008088188/1172/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04040. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Cogit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 118.483.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 2 juin 2008 à 10.30 heures

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes arrivent à échéance à la présente assemblée.

L'assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs Messieurs Joseph WINANDY, Jean QUINTUS et COSAFIN S.A. et de renouveler le mandat de Fiduciaire HRT au poste de Commissaire aux Comptes.

Les mandats des administrateurs Jean QUINTUS, Joseph WINANDY, COSAFIN S.A. et du Commissaire aux Comptes Fiduciaire HRT arriveront à échéance à l'assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2008.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008088190/1172/19.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04015. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Micaze S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 29.396.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 20 juin 2008 à 10.30 heures à Luxembourg

Résolutions

- Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'Administrateur de Jean QUINTUS, Joseph WINANDY et de COSAFIN S.A. représentée par Jacques BORDET pour une nouvelle période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008.
- L'Assemblée renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Pierre SCHILL pour une nouvelle période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008.

Extrait sincère et conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008088187/1172/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04035. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Cafra S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 29.773.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 23 mai 2008 à 10 heures à Luxembourg

Résolutions

- L'Assemblée renouvelle le mandat des Administrateurs Messieurs Jean QUINTUS, Joseph WINANDY et de la société COSAFIN SA représentée par Jacques Bordet, ceux-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008.

- L'Assemblée renouvelle le mandat du Commissaire aux Comptes de Monsieur Pierre SCHILL, celui-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Extrait sincère et conforme
CAFRA S.A.
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008088186/1172/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04032. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Faster Syndication S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 133.434.

Le bilan abrégé du 23 octobre 2007 au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008088032/8548/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03364. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Nicoba S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 29.800.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 23 mai 2008 à 11.00 heures à Luxembourg

Résolutions

- L'Assemblée renouvelle le mandat des Administrateurs Jean QUINTUS, Joseph WINANDY et COSAFIN S.A. (représentée par J. BORDET), ceux-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008.

- L'Assemblée renouvelle le mandat du Commissaire aux Comptes de Monsieur Pierre SCHILL, celui-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Extrait sincère et conforme
NICOPA S.A.
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008088184/1172/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04028. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Compagnie Financière Pascal S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 35.856.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale qui s'est tenue le 12 juin 2008 à 11.00 heures à Luxembourg

Résolutions

Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Monsieur Jean QUINTUS, Monsieur Koen LOZIE et COSAFIN S.A. représentée par Monsieur Jacques BORDET, Administrateurs et Monsieur Pierre SCHILL, Commissaire aux Comptes.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008088185/1172/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04031. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

OCM Luxembourg Ice Cream GP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 113.114.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2008088104/2460/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2008, réf. LSO-CS02347. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Maguro I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 136.788.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 1^{er} juillet 2008 à Luxembourg

Résolutions

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,

- de nommer Monsieur Joseph WINANDY comme Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008088195/1172/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04059. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Compagnie Financière de la Madelaine S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 59.511.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 24 avril 2008 à 14.00 heures à Luxembourg

Résolutions

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée L'Assemblée Générale décide, à l'unanimité, de renouveler les mandats d'Administrateurs de la catégorie «A» de Monsieur Jean QUINTUS, demeurant à Blaschette

Monsieur Koen LOZIE demeurant à Garnich.

L'assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat d'administrateur de la catégorie «B» de:

COSAFIN S.A., société anonyme, représentée par M. Jacques Bordet 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg,

L'assemblée Générale décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat de V.O. Consulting Lux. S.A., 8, rue Haute, L-4963 Clémency en tant que Commissaire aux Comptes.

Les mandats des Administrateurs et Commissaire aux Comptes prendront fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2008

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008088182/1172/25.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2008, réf. LSO-CR08338. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Marne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 31.166.

—
Le bilan abrégé du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008088031/8548/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2008, réf. LSO-CS03718. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Lock Syndication S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 127.968.

—
Le bilan abrégé du 24 avril 2007 au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008088033/8548/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03373. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Helium Syndication S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 124.148.

Le bilan abrégé du 25 janvier 2007 au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008088034/8548/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03370. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

**Intruma Corporate Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Intruma Administrations (Luxembourg) S.à r.l.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 91.830.

In the year two thousand and eight, on the eighteenth of June.

Before M^e Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") "INTRUMA ADMINISTRATIONS (LUXEMBOURG) S.à r.l.", with registered office in L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 91,830, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 24th of January 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 371 of the 4th of April 2003,

and whose articles of association have been amended several times and the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on December 19th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 59 of the 10th of January 2008.

The meeting is presided by Ms. Monique GOERES, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr. Christian DOSTERT, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Adoption of the name "Intruma Corporate Services S.à r.l." and subsequent amendment of article 2 of the Company's articles of association in order to give it the following wording:

" **Art. 2.** The company's name is "Intruma Corporate Services S.à r.l." "

2. Modification of the second paragraph of article 3 of the Company's articles of association in order to give it the following wording:

" **Art. 3. (second paragraph).** The company may render services of domiciliation agent of companies as defined by article 29 of the law of April 5, 1993 as amended."

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, adopts unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to adopt the name "Intruma Corporate Services S.a r.l." and subsequently to amend article 2 of the company's articles of association which will henceforth have the following wording:

" **Art. 2.** The company's name is "Intruma Corporate Services S.a r.l." "

Second resolution

The meeting decides to modify the second paragraph of article 3 of the company's articles of association in order to give it the following wording:

" **Art. 3. (second paragraph).** The company may render services of domiciliation agent of companies as defined by article 29 of the law of April 5, 1993 as amended."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately seven hundred and fifty Euros.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons signed together with Us the notary the present deed.

Suit la version française de ce qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-huit juin.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "INTRUMA ADMINISTRATIONS (LUXEMBOURG) S.à.r.l.", avec siège social à L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 91.830, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 371 du 4 avril 2003,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 59 du 10 janvier 2008.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Monique GOERES, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Adoption de la dénomination "Intruma Corporate Services S.à r.l." et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La dénomination de la société est "Intruma Corporate Services S.à r.l." "

2. Modification du deuxième alinéa de l'article 3 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3. (deuxième alinéa).** La société rendre des services de domiciliation de sociétés tels que définies par l'article 29 de la loi du 5 avril 1993, telle que modifiée."

B) Que les associés, présents ou représentés, ainsi que le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les associés présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des associés représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les associés, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, adopte unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'adopter la dénomination "Intruma Corporate Services S.à r.l." et de modifier subséquemment l'article 2 des statuts de la Société, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le nom de la société est "Intruma Corporate Services S.à r.l."."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 3 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3. (deuxième alinéa).** La société rend des services de domiciliation de sociétés tels que définies par l'article 29 de la loi du 5 avril 1993, telle que modifiée."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom, état civil et domicile, lesdits comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: GOERES; DOSTERT - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 juin 2008. Relation GRE/ 2008/2673. - Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 juillet 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008088531/231/126.

(080101497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Shropshire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 5A, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 124.730.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance tenue au siège social à Luxembourg, le 10 mai 2007

IL A ETE DECIDE de transférer le siège social de la société de l'adresse 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg à 5a, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg avec effet au 10 mai 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008088481/8548/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS03958. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Emery S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 139.833.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le trois juin.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société dénommée "Prosperity S.A. SICAR", avec siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, bld du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n ° 125.100,

ici représentée par la "Société Européenne de Banque", avec siège social à L-1724, avec siège social au 19-21, bld du Prince Henri, Luxembourg, elle-même représentée par M. Pascal VERDIN-POL, et M. Virgilio RANALLI, employés, Luxembourg,

en vertu d'une procuration en date du 3 juin 2008,

laquelle procuration, signée par les comparants et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

La société comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré constituer par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts et affecter les biens dont question à l'article 6 des statuts ci-après, à l'exercice de l'activité plus amplement décrite à l'article 2 des statuts de la société décrite ci-après.

Titre I^{er} . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

Art. 2. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 3. La Société prend la dénomination de "EMERY S.à r.l."

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II.- Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), divisé en 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, toutes entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants

Titre III.- Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Les gérants peuvent voter par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre support écrit.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Les gérants sont autorisés à représenter un ou plusieurs autres gérants lors de réunions des gérants.

Titre IV.- Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Titre V.- Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 11. Chaque année, au trente-et-un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI.- Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII.- Dispositions générales

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Souscription et libération

Les cinq cents (500) nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites par la susdite société "Prosperity S.A. SICAR", préqualifiée. Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2008.

La première assemblée générale annuelle se tiendra le 1^{er} lundi du mois de juin 2009 à 17.00 heures.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.200,-.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Résolutions

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. La société est gérée par trois gérants.

2. Sont nommés gérants de la société, leur mandat se terminant lors de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice à clôture le 31 décembre 2012 savoir en 2013, avec les pouvoirs énumérés à l'article 8 des présents statuts:

- Sergio Bertasi, né à Padova (I), le 26.10.1958, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, bld du Prince Henri;

- Francesco Moglia, né à Roma (I), le 27.05.1968, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, bld du Prince Henri;

- Armand De Biase, né à Metz (F), le 15.06.1975, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, bld du Prince Henri;

3. La société a son siège social à Luxembourg, 19-21, bd du Prince Henri.

4. A été nommé commissaire aux comptes, la société "ComCo S.A.", avec siège social à L-1724 Luxembourg, 35, bd du Prince Henri.

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance lors de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012, savoir en 2013.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: V. RANALLI, P. VERDIN-POL, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 12 juin 2008, LAC/2008/23854. — Reçu soixante-deux Euros virgule cinquante Cents (EUR 62,50.-).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/06/08.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008088492/208/135.

(080100681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

PSEG Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 79.682.

Le bilan abrégé du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008088030/8548/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2008, réf. LSO-CS03717. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

LaSalle UK Ventures, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 116.220.

In the year two thousand and eight, on the twentieth day of June.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"LaSalle UK Ventures Holdings Limited", a private limited company incorporated and existing under the laws of Jersey, registered with the Registrar of Companies under number 93310, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX,

here represented by Mrs Nadia WEYRICH, employee, residing in Arlon,

by virtue of a proxy, given on 18 June 2008.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of "LaSalle UK Ventures" (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116.220, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on May 4, 2006, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* on July 12, 2006, number 1344. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on March 12, 2008, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* on April 23, 2008, number 1003.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole partner further decides to increase the Company's share capital by an amount of one hundred and seven thousand seven hundred and forty pound sterling (GBP 107,740.-), so as to raise it from its current amount of two hundred and thirty-six thousand three hundred pound sterling (GBP 236,300.-) up to three hundred and forty-four thousand forty pound sterling (GBP 344,040.-) through the issue of five thousand three hundred and eighty-seven (5.387) shares, having a nominal value of twenty pound sterling (GBP 20.-) each.

The five thousand three hundred and eighty-seven (5.387) new shares have been subscribed by "LaSalle UK Ventures Holdings Limited", prenamed, paid up by a contribution in cash of a total amount of one hundred and eighteen thousand five hundred and twenty pound sterling (GBP 118.520.-).

The total contribution one hundred and eighteen thousand five hundred and twenty pound sterling (GBP 118.520.-) will be allocated as follows: (i) one hundred and seven thousand seven hundred and forty pound sterling (GBP 107,740.-) will be allocated to the share capital of the Company and (ii) ten thousand seven hundred and eighty pound sterling (GBP 10.780.-) will be allocated to the share premium account.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 5. (first paragraph).** The Company's share capital is set at three hundred and forty-four thousand forty pound sterling (GBP 344,040.-) represented by seventeen thousand two hundred and two (17,202) shares with a par value of twenty pound sterling (GBP 20.-) each."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Belvaux, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing known to the notary by name, first name, civil status and residence, this proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

"LaSalle UK Ventures Holdings Limited", une société à responsabilité limitée régie selon les lois de Jersey et ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, enregistrement auprès du Registrar of Companies, sous le numéro 93310,

ici représentée par Madame Nadia WEYRICH, employée privée, demeurant à Arlon,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 18 juin 2008.

La procuration paraphée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est l'associé unique de "LaSalle UK Ventures" (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116220, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1344 au 12 juillet 2006. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1003 au 23 avril 2008.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent sept mille sept cent quarante livres sterling (107.740,- GBP) afin de le porter de son montant actuel de deux cent trente-six mille trois cents livres sterling (236.300,- GBP) à trois cent quarante-quatre mille quarante livres sterling (344.040,- GBP) par l'émission de cinq mille trois cent quatre-vingt-sept (5.387) parts sociales d'une valeur de vingt livres sterling (20,- GBP) chacune.

Les cinq mille trois cent quatre-vingt-sept (5.387) parts sociales nouvelles sont souscrites par "LaSalle UK Ventures Holdings Limited", prénommée, payées par un apport en numéraire pour un montant total de cent dix-huit mille cinq cent vingt livres sterling (118.520,- GBP).

L'apport de cent dix-huit mille cinq cent vingt livres sterling (118.520,- GBP) sera alloué au capital social pour le montant de cent sept mille sept cent quarante livres sterling (107.740,- GBP) et dix mille sept cent quatre-vingt livres sterling (10.780,- GBP) seront alloués au compte de prime d'émission.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à la somme de trois cent quarante-quatre mille quarante livres sterling (344.040,- GBP) représentée par dix-sept mille deux cent deux (17.202) parts sociales d'une valeur de vingt livres sterling (20,- GBP) chacune."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille cinq cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Belvaux, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. WEYRICH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 juin 2008. Relation: EAC/2008/8457. - Reçu sept cent cinquante-deux Euros cinquante Cents (150.499,10,- à 0,5 % = 752,50,- EUR).

Le Receveur (signé): BOIÇA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 JUILLET 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008088751/239/106.

(080101543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Chamberley S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 30.193.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2008.
FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008088846/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2008, réf. LSO-CS02268. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Lucilinburhuc (LBH) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 51.242.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/06/08.

Signature.

Référence de publication: 2008088852/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2008, réf. LSO-CS02356. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

**Interfinance & Consulting Group S.A., Société Anonyme,
(anc. Interfinance & Consulting Group Holding S.A.).**

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.
R.C.S. Luxembourg B 28.986.

Im Jahre zweitausendacht, den sechzehnten Juni;

Vor dem unterzeichneten Notar Christine DOERNER, mit dem Amtswohnsitz in Bettemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft "INTERFINANCE & CONSULTING GROUP HOLDING S.A." mit Sitz in L-1840 LUXEMBURG, 11, rue Pierre d'Apelt, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 28.986, zusammengetreten.

Die Gründungsurkunde der Gesellschaft wurde aufgenommen durch den Notar Edmond SCHROEDER mit damaligen Amtswohnsitz in Mersch, am 7. Oktober 1988, veröffentlicht im Memorial C im Jahre 1988, Seite 16.145;

Die Versammlung beginnt unter dem Vorsitz von Herrn Josef DOBELKE, Geschäftsführer, wohnhaft in Bonn (Deutschland);

Derselbe ernennt zum Schriftführer Herrn Georg GARCON, Verwaltungsratsmitglied, wohnhaft in Bitburg (Deutschland);

Zum Stimmzähler wird ernannt Herr Georg GARCON, Verwaltungsratsmitglied, wohnhaft in Bitburg (Deutschland);

Sodann stellt der Vorsitzende fest:

I.- Dass aus einer Anwesenheitsliste, welche durch das Bureau der Versammlung aufgesetzt und für richtig befunden, hervorgeht, dass die hundertfünfundzwanzig (125) Stammaktien mit Stimmrecht hier in dieser Versammlung gültig vertreten sind, welche somit rechtskräftig zusammengestellt ist und demzufolge über alle in der Tagesordnung aufgeführten Punkte beraten kann, da alle anwesenden und vertretenen Aktionäre bereit waren sich ohne vorherige Einberufung zu versammeln.

Die vorgenannte Anwesenheitsliste welche die Unterschriften der anwesenden oder vertretenen Aktionäre trägt wird gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben um mit ihr zusammen einregistriert zu werden.

II.- Dass die Tagesordnung dieser Generalversammlung folgende Punkte umfasst:

- 1.- Abänderung der Bezeichnung der Gesellschaft in „INTERFINANCE & CONSULTING GROUP S.A.“;
- 2.- Sitzverlegung von Luxemburg nach L-5444 SCHENGEN, 5, rue Baachergaass;

3.- Umänderung des Gesellschaftszweck wie folgt:

„Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb und die Verwaltung von Anteilen und Aktien weltweit, die Gründung von Tochtergesellschaften im In- und Ausland, die weltweite Nutzung von Technologien und Patenten, insbesondere der Patente zur Umsetzung des Verfahrens der katalytischen Depolymerisation von nachwachsenden Roh- und Reststoffen, die Verwaltung von eigenen Patenten und der Ankauf von Fremdpatenten und Lizenzverträgen sowie die Einräumung von Nutzungsrechten an diesen Patenten; zu den Aufgaben gehört auch die Entwicklung von technologischen Verfahren sowie alle damit verbundenen Tätigkeiten.

Die Gesellschaft kann Grundbesitz erwerben, verwalten und veräußern für eigene Zwecke; eine Tätigkeit als Grundstücksmakler ist ausgeschlossen.

Die Gesellschaft ist berechtigt und verpflichtet, über die von ihr gehaltenen Beteiligungen auf die Geschäftsführung dieser Gesellschaften Einfluss zu nehmen und den Beteiligungsgesellschaften die ihr entstehenden Aufwendungen und Kosten anteilig in Rechnung zu stellen.

Ferner ist die Gesellschaft berechtigt, innerhalb des Beteiligungskreises Kredite aufzunehmen und an andere Beteiligungsgesellschaften zu vergeben. Sie kann Anleihen oder andere Arten von Schuldverschreibungen ausgeben. Eine Kreditgewährung gegenüber Dritten ist ausgeschlossen.

Zu Erreichung des Gesellschaftszwecks kann die Gesellschaft alle Maßnahmen ergreifen, die ihr dienlich und notwendig erscheinen; sie kann sich gegenüber Dritten Kooperationsverträge eingehen, wenn dies zur Optimierung der von der Gesellschaft verfolgten Zwecke sinnvoll erscheint.

Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen, oder Immobilien-Transaktionen im Grossherzogtum Luxemburg oder im Ausland zu tätigen, welche direkt oder indirekt, ganz- oder teilweise mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

Die Gesellschaft kann ihren Gesellschaftszweck direkt oder indirekt, in eigenem Namen oder für Rechnung Dritter, allein oder in Vereinigung mit anderen Personen verfolgen und jede Transaktion tätigen die diesen Gesellschaftszweck oder denjenigen der Gesellschaften in denen sie eine Beteiligung hält, fördert."

4.- Umwandlung des Gesellschaftskapitals von LUF in EUR.

5.- Erhöhung des Gesellschaftskapitals auf 31.250,- EUR.

6.- Statutarische Ernennungen;

7.- Abänderung sämtlicher Artikel der Statuten;

Die Ausführungen des Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasste die Versammlung nach vorheriger Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Bezeichnung der Gesellschaft in „INTERFINANCE & CONSULTING GROUP S.A." abzuändern.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Gesellschaftssitz der Gesellschaft von Leudelingen nach L-5444 SCHENGEN, 5, rue Baachergaass, zu verlegen;

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt dem Zweck der Gesellschaft folgenden Wortlaut zu geben:

„Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb und die Verwaltung von Anteilen und Aktien weltweit, die Gründung von Tochtergesellschaften im In- und Ausland, die weltweite Nutzung von Technologien und Patenten, insbesondere der Patente zur Umsetzung des Verfahrens der katalytischen Depolymerisation von nachwachsenden Roh- und Reststoffen, die Verwaltung von eigenen Patenten und der Ankauf von Fremdpatenten und Lizenzverträgen sowie die Einräumung von Nutzungsrechten an diesen Patenten; zu den Aufgaben gehört auch die Entwicklung von technologischen Verfahren sowie alle damit verbundenen Tätigkeiten.

Die Gesellschaft kann Grundbesitz erwerben, verwalten und veräußern für eigene Zwecke; eine Tätigkeit als Grundstücksmakler ist ausgeschlossen.

Die Gesellschaft ist berechtigt und verpflichtet, über die von ihr gehaltenen Beteiligungen auf die Geschäftsführung dieser Gesellschaften Einfluss zu nehmen und den Beteiligungsgesellschaften die ihr entstehenden Aufwendungen und Kosten anteilig in Rechnung zu stellen. Ferner ist die Gesellschaft berechtigt, innerhalb des Beteiligungskreises Kredite aufzunehmen und an andere Beteiligungsgesellschaften zu vergeben. Sie kann Anleihen oder andere Arten von Schuldverschreibungen ausgeben. Eine Kreditgewährung gegenüber Dritten ist ausgeschlossen.

Zu Erreichung des Gesellschaftszwecks kann die Gesellschaft alle Maßnahmen ergreifen, die ihr dienlich und notwendig erscheinen; sie kann sich gegenüber Dritten Kooperationsverträge eingehen, wenn dies zur Optimierung der von der Gesellschaft verfolgten Zwecke sinnvoll erscheint.

Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen, oder Immobilien-Transaktionen im Grossherzogtum Luxemburg oder im Ausland zu tätigen, welche direkt oder indirekt, ganz- oder teilweise mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

Die Gesellschaft kann ihren Gesellschaftszweck direkt oder indirekt, in eigenem Namen oder für Rechnung Dritter, allein oder in Vereinigung mit anderen Personen verfolgen und jede Transaktion tätigen die diesen Gesellschaftszweck oder denjenigen der Gesellschaften in denen sie eine Beteiligung hält, fördert."

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, das Gesellschaftskapital von EINER MILLION ZWEIHUNDERTFÜNFZIGTAUSEND LUF (1.250.000,- LUF) in DREISSIGTAUSENDNEUNHUNDERTSECHSUNDACHTZIG Komma NEUNUNDSECHZIG EURO (30.986,69 EUR) umzuwandeln, zum Kurs von 40,3399 LUF = 1,- EUR.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um ZWEIHUNDERTDREIUNDSECHZIG Komma EINUNDSDREISSIG EURO (263,31 EUR) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von DREISSIGTAUSENDNEUNHUNDERTSECHSUNDACHTZIG Komma NEUNUNDSECHZIG EURO (30.986,69 EUR) auf EINUNDSDREISSIGTAUSEND ZWEIHUNDERTFÜNFZIG EURO (31.250,- EUR) zu bringen, ohne Ausgabe von neuen Aktien.

Der Betrag von ZWEIHUNDERTDREIUNDSECHZIG Komma EINUNDSDREISSIG EURO (263,31 EUR) wurde von den Aktieninhabern voll eingezahlt, so dass er der Gesellschaft ob sofort zur Verfügung steht, so wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich feststellt.

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die HUNDERTFÜNFUNDZWANZIG (125) Aktien mit einem Nominalwert von je ZWEIHUNDERTFÜNFZIG EURO (250,- EUR) umzutauschen.

Siebter Beschluss

Es treten als Verwaltungsratsmitglieder zurück:

- Dame Erika GARCON-ENGEL;
- Herr Georg GARCON;

Die Generalversammlung erteilt den Verwaltungsratsmitgliedern:

- Dame Erika GARCON-ENGEL;
- Herrn Georg GARCON;

Entlast als Verwaltungsratsmitgliedern der besagten Gesellschaft.

Die Generalversammlung beschließt zwei (2) neue Verwaltungsratsmitgliedern zu berufen, nämlich:

- Herrn Wolfgang HOLLNBERGER;
- Herrn Hans Jürgen ANSOS;

Der Verwaltungsrat setzt sich also wie folgt zusammen:

- Herr Wolfgang HOLLNBERGER, geboren zu Hemau (Deutschland), am 6. März 1961, wohnhaft zu D-93152 Nittendorf, Bergstrasse 49;
- Herr Hans Jürgen ANSOS, geboren zu Oldenburg (Deutschland), am 16. März 1948, wohnhaft zu F-67610 La Wantzenau, 28, rue de l'Etang;
- Herr Johann DENDL, geboren in Deutschland, am 11. März 1936, wohnhaft in Am Oberholz

Achter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt als Aufsichtskommissar die anonyme Gesellschaft „MONTERO S.A.“, mit Sitz in L-LUXEMBURG, 5, boulevard de la Foire, No RC: B 32874, vom heutigen Tage an abuberufen und erteilt derselben vollen Entlast.

Neunter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst als neuen Aufsichtskommissar die Gesellschaft „Fiduciaire DomoLux Sprunck Theobald & Partenaires, Experts Comptables, Société Civile (Matricule No 20067001894) mit Sitz in L-5444 Schengen, 5, rue Baachergaas zu ernennen.

Zehnter und letzter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt sämtliche Artikel der Statuten folgenden Wortlaut zu geben:

„Kapitel I.- Bezeichnung, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird eine anonyme Gesellschaft gegründet unter der Bezeichnung "INTERFINANCE & CONSULTING GROUP S.A."

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Schengen.

Falls durch außergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Art die Gesellschaft in ihrer Tätigkeit am Gesellschaftssitz, oder der reibungslose Verkehr zwischen dem Sitz der Gesellschaft und dem Ausland behindert wird oder eine solche Behinderung vorauszusehen ist, kann der Sitz der Gesellschaft durch einfachen Beschluss vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden.

Die vorübergehende Verlegung des Gesellschaftssitzes beeinträchtigt nicht die Nationalität der Gesellschaft; die diesbezügliche Entscheidung wird getroffen und Drittpersonen zur Kenntnis gebracht durch dasjenige Gesellschaftsgremium, welches unter den gegebenen Umständen am besten hierzu befähigt ist.

Art. 3. Die Gesellschaft hat eine unbestimmte Dauer.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb und die Verwaltung von Anteilen und Aktien weltweit, die Gründung von Tochtergesellschaften im In- und Ausland, die weltweite Nutzung von Technologien und Patenten, insbesondere der Patente zur Umsetzung des Verfahrens der katalytischen Depolymerisation von nachwachsenden Roh- und Reststoffen, die Verwaltung von eigenen Patenten und der Ankauf von Fremdpatenten und Lizenzverträgen sowie die Einräumung von Nutzungsrechten an diesen Patenten; zu den Aufgaben gehört auch die Entwicklung von technologischen Verfahren sowie alle damit verbundenen Tätigkeiten.

Die Gesellschaft kann Grundbesitz erwerben, verwalten und veräußern für eigene Zwecke; eine Tätigkeit als Grundstücksmakler ist ausgeschlossen.

Die Gesellschaft ist berechtigt und verpflichtet, über die von ihr gehaltenen Beteiligungen auf die Geschäftsführung dieser Gesellschaften Einfluss zu nehmen und den Beteiligungsgesellschaften die ihr entstehenden Aufwendungen und Kosten anteilig in Rechnung zu stellen.

Ferner ist die Gesellschaft berechtigt, innerhalb des Beteiligungskreises Kredite aufzunehmen und an andere Beteiligungsgesellschaften zu vergeben. Sie kann Anleihen oder andere Arten von Schuldverschreibungen ausgeben. Eine Kreditgewährung gegenüber Dritten ist ausgeschlossen.

Zu Erreichung des Gesellschaftszwecks kann die Gesellschaft alle Maßnahmen ergreifen, die ihr dienlich und notwendig erscheinen; sie kann sich gegenüber Dritten Kooperationsverträge eingehen, wenn dies zur Optimierung der von der Gesellschaft verfolgten Zwecke sinnvoll erscheint.

Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen, oder Immobilien-Transaktionen im Grossherzogtum Luxemburg oder im Ausland zu tätigen, welche direkt oder indirekt, ganz- oder teilweise mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

Die Gesellschaft kann ihren Gesellschaftszweck direkt oder indirekt, in eigenem Namen oder für Rechnung Dritter, allein oder in Vereinigung mit anderen Personen verfolgen und jede Transaktion tätigen die diesen Gesellschaftszweck oder denjenigen der Gesellschaften in denen sie eine Beteiligung hält, fördert.

Kapitel II.- Gesellschaftskapital, Aktien

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt EIN UND DREISSIG TAUSEND ZWEIHUNDERTFÜNFZIG EURO (EURO 31.250,-) eingeteilt in HUNDERTFÜNFUNDZWANZIG (125) Aktien mit einem Nominalwert von ZWEIHUNDERTFÜNFZIG EURO (EURO 250,-) je Aktie.

Nach Wunsch der Aktionäre können Einzelaktien oder Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Aktien sind Namens- oder Inhaberaktien, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf ihrer eigenen Aktien schreiten, unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann ebenfalls das Gesellschaftskapital erhöht oder erniedrigt werden.

Kapitel III.- Verwaltung

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet. Die Mitglieder des Verwaltungsrates müssen nicht Aktionär der Gesellschaft sein. Sie werden ernannt von der Generalversammlung der Aktionäre; die Dauer ihrer Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten.

Die Generalversammlung der Aktionäre kann zu jeder Zeit die Mitglieder des Verwaltungsrates abberufen.

Die Anzahl der Mitglieder des Verwaltungsrates, ihre Bezüge und die Dauer ihrer Amtszeit werden von der Generalversammlung festgesetzt.

Art. 7. Der Verwaltungsrat bestellt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden.

Die Sitzungen des Verwaltungsrates werden einberufen durch den Vorsitzenden, so oft das Interesse der Gesellschaft es verlangt. Der Verwaltungsrat muss einberufen werden, falls zwei Verwaltungsratsmitglieder es verlangen.

Art. 8. Der Verwaltungsrat ist mit den weitestgehenden Vollmachten versehen, um die Verwaltung und die Geschäfte der Gesellschaft durchzuführen. Grundsätzlich ist er zuständig für alle Handlungen, welche nicht durch die Satzung oder durch das Gesetz der Generalversammlung vorbehalten sind. Mit dem Einverständnis der Kommissare kann der Verwaltungsrat, unter den gesetzlichen Bestimmungen, Vorschüsse auf Dividenden zahlen.

Art. 9. Drittpersonen gegenüber wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, oder durch die Einzelunterschrift eines bevollmächtigten Verwaltungsratsmitgliedes verpflichtet, ungeachtet der in Artikel 10.- der Satzung vorgesehenen Vollmachten.

Art. 10. Der Verwaltungsrat kann die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die Vertretung derselben im Bezug auf die tägliche Geschäftsführung an eines oder mehrere Mitglieder des Verwaltungsrates übertragen, welche die Bezeichnung von geschäftsführenden Verwaltern tragen.

Der Verwaltungsrat kann weiterhin die gesamte Geschäftsverwaltung oder bestimmte Punkte und Abzweigungen davon an einen oder mehrere Direktoren übertragen, oder für bestimmte Funktionen Sondervollmachten an von ihm gewählte Prokuristen abgeben, die weder Mitglied des Verwaltungsrates, noch Aktionäre der Gesellschaft zu sein brauchen.

Art. 11. In sämtlichen Rechtssachen wird die Gesellschaft, sei es als Klägerin, sei es als Beklagte, durch den Verwaltungsrat, oder ein vom Verwaltungsrat dazu bestimmtes Verwaltungsratsmitglied, vertreten.

Kapitel IV.- Aufsicht

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft untersteht einem oder mehreren Kommissaren. Die Kommissare werden durch die Generalversammlung ernannt. Die Generalversammlung bestimmt desweiteren über ihre Anzahl, ihre Bezüge und über die Dauer ihres Mandates.

Die Dauer des Mandates der Kommissare darf sechs Jahre nicht überschreiten.

Kapitel V.- Generalversammlung

Art. 13. Eine jährliche Generalversammlung findet statt an dem in der Einberufung angegebenen Ort, am zweiten Freitag im Monat Juni um 15.00 Uhr und zum ersten Male im Jahre 2009.

Sollte dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag sein, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Arbeitstag verschoben.

Kapitel VI.- Geschäftsjahr, Jahresergebnis

Art. 14. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 15. Der Reingewinn besteht aus dem Überschuss, welcher verbleibt nach Abzug von der Bilanz von den Verbindlichkeiten, Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten.

Jährlich sind fünf Prozent (5,00 %) des Reingewinnes dem gesetzlichen Reservefonds zuzuführen, und zwar solange bis der Reservefonds zehn Prozent (10,00 %) des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Falls der Reservefonds, aus welchem Grunde es auch sei, benützt werden sollte, so sind die jährlichen Zuführungen von fünf Prozent des Reingewinnes wieder aufzunehmen.

Über den hinausgehenden Betrag des Reingewinnes verfügt die Generalversammlung nach freiem Ermessen.

Kapitel VII.- Auflösung, Liquidation

Art. 16. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden.

Gelangt die Gesellschaft zur Auflösung, so erfolgt ihre Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren. Liquidatoren können sowohl physische Personen als auch Gesellschaften sein. Die Ernennung der Liquidatoren, die Festsetzung ihrer Befugnisse und ihre Bezüge werden durch die Generalversammlung vorgenommen.

Kapitel VIII.- Allgemeines

Art. 17. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung vorgesehen sind, wird auf die Bestimmungen des luxemburgischen Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, so wie dieses Gesetz umgeändert wurde, hingewiesen."

Schätzung der Kosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Generalversammlung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf TAUSENDSIEBENHUNDERTFÜNFZIG EURO (1.750,- EUR) abgeschätzt.

WORUEBER URKUNDE, aufgenommen zu Bettemburg, in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: G. Garçon, J. Dobelke, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette le 19 juin 2008, Relation: EAC/2008/8212. — Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 30 juin 2008.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2008088532/209/243.

(080101936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Vince S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 10, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 88.175.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale des associés tenue en date du 2 juin 2008

L'Assemblée Générale des Associés a pris les décisions suivantes:

- Nomination de Monsieur Théodore FERNANDO, né à Welletwatte (Sri Lanka), le 30 mai 1961, demeurant à L-1617 Luxembourg 100, rue de Gasperich, aux fonctions de gérant technique pour l'établissement de restauration de la société, avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

- Transfert du siège social du L-1139 Luxembourg, 73, rue des Sept-Arpens au 10, avenue du Bois L-1250 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008088693/1218/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01665. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Decia Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 99.624.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 52335 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008088709/211/11.

(080101479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

CEREP Investment Birmingham S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.267.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 52258 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008088710/211/11.

(080101556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Parker Hannifin Luxembourg Investments 1 S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 134.918.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Paul FRIEDERS

Notaire

Référence de publication: 2008088711/212/12.

(080101701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Equal Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 47, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 120.533.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 13 juin 2008, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 04 juillet 2008.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2008088718/219/13.

(080101603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

DH Palos Immobilien- und Projectentwicklungs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 25, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 90.634.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 4 juillet 2008.

Tom METZLER

Notaire

Référence de publication: 2008088719/222/12.

(080101458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Autopolis Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 85.902.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS

Signature

Référence de publication: 2008088849/1682/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03239. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Partelcom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 71.866.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 11/07/2008.

Pour PARTELCOM S.A.

p.o. J. REUTER

Référence de publication: 2008088853/517/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS03007. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.
